



L'agriculture, maillon essentiel du territoire

Les terres agricoles occupent la moitié du territoire. Les élus communautaires entendent bien préserver cette singularité et contribuer au développement de cette économie nourricière, en inscrivant ces objectifs dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) en cours de révision. Ce document d'urbanisme et de planification fixe les objectifs des politiques publiques pour les vingt prochaines années.

Tournée vers la mer, la CARA n'en reste pas moins attachée à la terre. Près de 54% de sa superficie totale reste dédiée à l'agriculture et à la viticulture – soit près de 30 000 hectares. Engagée dans la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme et de planification élaboré à l'échelle intercommunale, la CARA a confié à la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime la réalisation d'un diagnostic portant sur cette économie nourricière essentielle au territoire. Objectif : « *Préserver les terres agricoles en limitant*

l'étalement urbain, assurer la pérennité des exploitations et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices », détaille Patrick Marengo, le vice-président de la CARA chargé du SCoT. Si l'urbanisme et la création de logements comptent parmi les priorités de la CARA, celle-ci entend aussi limiter la pression foncière – la loi impose l'objectif « zéro artificialisation nette » d'ici à 2050. Alors que 383 hectares à vocation agricole ont été urbanisés entre 2010 et 2020, selon le référentiel néo-aquitain d'occupation du sol, l'intercommunalité souhaite donc

préserver les surfaces agricoles autant que les entreprises et emplois associés à leur activité.

Souveraineté alimentaire.

En 2020, date des dernières données disponibles, le territoire comptabilisait 412 fermes et près de 750 équivalents-temps plein. La majorité de ces exploitations agricoles est spécialisée dans les grandes cultures et produit notamment des céréales à paille (blé, orge), du maïs, du sorgho, du tournesol et du colza. Les surfaces dédiées aux fourrages et à l'élevage englobent 22% des surfaces quand les cultures permanentes – vigne et arboriculture – occupent, elles, 9% des terres. Tandis que la production du pineau et surtout du cognac s'exporte dans le monde entier, les récoltes issues de la cen-

taine d'hectares de vergers sont, pour moitié, écoulées en vente directe et en circuits courts. Sur le territoire de la CARA, plus de 750 hectares sont également réservés à la production de légumes de plein champ ou sous des serres. Ces produits alimentent eux aussi les marchés, la restauration collective et les circuits de distribution locaux. Ils s'avèrent primordiaux pour réduire l'empreinte carbone du territoire autant que pour assurer la souveraineté alimentaire. Cette diversification agricole est soutenue par la CARA, notamment dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT) qui doit permettre de développer et de mieux coordonner l'ensemble de la chaîne alimentaire locale tout en accompagnant la transition écologique de l'agriculture.

Le SCoT permettra, lui, de mieux identifier les priorités et possibilités offertes en matière de foncier urbain ou agricole. « *Nous devons réfléchir à la façon de densifier les zones urbaines en y insérant de nouvelles constructions, poursuit Patrick Marengo. Nous devons penser aussi à la manière de reconquérir des logements vacants. Cela nous permettra de mieux préserver les terres et de favoriser ainsi la continuité et la reprise des entreprises agricoles, dont un tiers des chefs d'exploitation a aujourd'hui plus de soixante ans. L'agriculture et les forêts sont l'une des richesses du territoire, elles constituent aussi son identité.* »



29400

C'est le nombre d'hectares consacrés à l'agriculture et à la viticulture sur le territoire de la CARA, soit près de 54% de sa superficie totale. La surface moyenne des exploitations agricoles est de 73 hectares. Les forêts occupent, elles, 22% du territoire et s'étendent sur près de 12 000 hectares.

La forêt, un trésor naturel à préserver



Les massifs forestiers de la CARA contribuent fortement à l'identité et à l'attractivité du territoire, au même titre que son littoral. Tourisme, loisirs et activités pédagogiques y trouvent un terrain fertile. D'autant que l'agglomération comptabilise près de 8 000 hectares de forêts publiques et domaniales comme celles de la Coubre et de Suzac. Les forêts privées représentent, elles, une surface totale de près de 4 000 hectares et sont beaucoup plus morcelées.

Ce véritable trésor, qu'il soit public ou privé, doit être entretenu et préservé au même titre que les terres agricoles. Refuge pour la biodiversité et puits de carbone naturel, il permet aussi de stabiliser le trait de côte et de limiter le phénomène d'érosion grignotant le littoral. À ce titre, les forêts représentent l'armature essentielle des trames vertes à préserver via le SCoT de la CARA. Les massifs forestiers favorisent également une importante activité économique liée à la sylviculture qu'il convient de maintenir et d'étoffer. Cette ressource locale en bois doit permettre d'alimenter des circuits courts en matière énergétique mais aussi des filières artisanales d'excellence. La CARA entend vivement contribuer à la sauvegarde et à la gestion durable de ces forêts.